

Haro contre le monopole des cars Meyer

LE MAIRE de Linaz espère obtenir une révision d'une loi datant de... 1949. François Pelletant vient en effet d'envoyer une lettre au ministre des Transports lui demandant que le monopole sur les transports soit levé dans le cas de travaux publics sur l'itinéraire emprunté.

« Il n'est pas acceptable qu'un transporteur comme Meyer bénéficie d'une voie de bus sur la N 20 payée par l'argent public, alors qu'il cherche par ailleurs à se désengager de nombreux arrêts sur les villes de Linaz, Nozay, Longpont ou Montlhéry, amorce François Pelletant, le maire DVD de Linaz. Nous ne sommes pas contre les modifications d'itinéraire, mais en concertation avec les municipalités et en accord avec elles. Malheureusement, depuis l'après-guerre, pour aider l'essor des transports en commun et pour éviter la concurrence, une loi

permet à certains transporteurs d'abuser de leur situation de monopole. »

Selon l'élu au conseil général sur ce canton, une modification de la loi de 1949 permettrait aux collectivités de lancer un appel d'offres et donc de se voir proposer un service plus cohérent. De son côté, le responsable des transports Meyer, qui avait prévu de retirer l'arrêt Mairie-de-Linaz début septembre, n'entre pas dans le conflit.

« La voirie actuelle ne permet pas toujours à nos véhicules de passer en toute sécurité, on est obligés de s'adapter, avance-t-il. Comme à Longpont où on a dévié de notre itinéraire initial pour parvenir à desservir encore tous nos arrêts. Après étude dans les prochaines semaines, si l'on constate que ce n'est pas viable, nous serons obligés de supprimer certains arrêts. »